

Rose Ntwenga : Bien relater le passé, Et, ainsi, mieux comprendre le présent.

@rib News, 11/04/2009 Bien relater le passé, Et, ainsi, mieux comprendre le présent. Transmission de mémoire et Contribution à la Commission Vérité Par Rose Ntwenga. Montpellier, le 5 avril 2009 Ces quelques lignes contribuent à une mise au point et à une réponse à la plupart des remarques d'indignation entendues sur ma famille et mon œuvre. C'est pour protester contre les insinuations injustes en ma connaissance de la réalité. Quelques compléments et éclaircissements, suivent pour éviter le grand coup de gomme sur l'Histoire et le parcours des Bâtisseurs. Bujumbura, au milieu des années 80, un procès éclairant s'ouvre. Je me souviens :

Le passé revenait par la fenêtre avec Clémence. Nous étions dans la même classe de quatrième en 1972 au Lycée Etoile des Montagnes à Ijenda. En fin d'après-midi à la sortie des bureaux de la fonction publique au milieu des années 80, elle avait tenu à me parler. Un procès particulier se déroulait à ce moment-là au parquet, avait-elle dit. Une des maisons de Monsieur Venant Ntwenga, mon père, était l'objet de litiges. Pitié, je ne voulais pas en entendre parler. A chaque évocation de ce sujet, je me sentais comme agressé. Clémence remarquait simplement, que d'avance, elle connaissait ma réaction. Cependant, ce qu'elle avait à dire, était très intéressant. Caritas et elle, parmi la deuxième et troisième fourniture de lauréates de la faculté de Droit depuis sa création, avaient été chargées de procéder à un interrogatoire. - Nous nous sommes surpassées, s'était-elle rajeunie Clémence. Je lui trouvais l'air un peu amusé dans pour relater cette histoire d'un Rwandais, «propriétaire» d'une maison du quartier 2 de l'Office des cités à (Ocaf). Ce dernier déclarait avoir acheté à la veuve de Venant Ntwenga, laquelle confirmait la vente. Mais, un autre monsieur, un Burundais, affirmait être le véritable propriétaire. A titre de preuve, il détenait une reconnaissance de donation manuscrite. Aux yeux de Clémence, cette histoire commençait à être incompréhensible. Je la couvrais d'acidité et concise. - Comment ce Rwandais était-il propriétaire de cette maison? Ce dernier avait écrit, l'achat d'une maison à mi-hauteur, puis, justifié la provenance des fonds qui avaient permis la finition de l'achafaudage de et de la toiture. Le contre-interrogatoire du plaignant burundais consistait à situer dans quelles circonstances, il avait obtenu la donation manuscrite. Aucun nom n'était mentionné sur le papier, contrairement aux usages en la matière. Personne parmi ses proches, ses amis, les membres de sa famille, n'avait eu connaissance de la transaction. Les questions avaient été précises et directes. L'individu avait reconnu avoir convaincu mon père de lui signer ce papier en échange d'une liberté, probablement. Lorsque l'assistance au procès avait réalisé que la donation avait lieu entre le 30 avril et le 2 mai 1972, l'effroi avait traversé les esprits. Clémence et Caritas semblaient avoir été stupéfaites par leur trouvaille. Leur zèle de combattantes les avait amenées à une écriture alors insoupçonnée. - Tu te comptes, l'individu que nous interrogeons était notre supérieur, maître d'œuvre de son poste de procureur. Nous ne lui avons laissé aucun espace de fuite. Tour à tour, nous l'avons harcelé de questions, commentait Clémence. L'ancien Bernard Kayibigi, avait ainsi perdu son procès. Pourtant, c'était lui qui l'avait intenté [1]. Les biens des Bâtisseurs au cours des périodes sanglantes successives que le Burundi a traversé, constituent un des points majeurs à résoudre. Asseoir les contours d'une véritable paix passe par l'explication du motif des spoliations, des raisons de restitution symbolique, celle, à qui en découle, les gestes nécessaires à poser. A ce moment-là, la paix n'est plus seulement un vœu, mais, une réalité palpable pour chacun. Bujumbura, 1974. L'attouffoir poursuit les survivants du génocide de 1972. Au cours des vacances de Pâques 1974, ma sœur Honorata, mon frère Valère et moi étions de retour à Kamenge secteur C auprès de maman. La suite n'est simple pour personne. Maman devait contribuer, d'une manière ou d'une autre, à ce que la condamnation à l'ignorance et à la quarantaine sociale du 8 mai 1972 soit effective. C'était impossible de compter sur elle ni sur la prise en charge maternelle ni en cas de convocation d'un parent au Lycée. Avec ce retrait des responsabilités familiales de la mère, nous étions coincés dans la marche de notre existence. Les «Invisibles» s'étaient relayés auprès de Kajugiro Musinga [2] dans le secteur D (la partie Fond d'Avance) pour lui rappeler de tenir ses promesses. C'est lui qui m'avait remis deux cents francs burundais, juste le montant du ticket de bus pour le retour au Lycée à Ijenda. À - C'est la première et la dernière fois que je te donne l'argent, avait-il déclaré. Tu connais le nombre d'enfants, que j'ai. Je ne suis pas comme ton père qui vous a connus pas comme Morisho Paul ! Alors, lui, il nous a éprouvés. Parmi les tracasseries ordonnées pour ne rien faciliter de la vie, tous mes effets personnels avaient été déposés à Cibitoke au 113 de la 12-13ième avenue. Pour compenser cette perte Paul Morisho m'avait conduit à un atelier de couture du quartier de Buyenzi. Sans demander mon avis, il avait commandé la confection la plus chère. Paul Morisho, mon tuteur d'août 1972 à décembre 1973 est marocain. animé le club de football «le Tout Puissant Englebert» qui avait gagné le championnat cinq années consécutives d'achat des années soixante avant que les exilés rwandais ne les entraînent avec le club «Rwanda Sport». M. M comptait parmi les membres dirigeants les plus importants de ce club. Honorata, ma sœur, quant à elle, avait dû chercher une attestation d'indigence. La nouvelle des mesures dites «d'Amnistie de 1974», s'était répandue au d'août de cette année-là. Kamenge Noël 1974, tentative d'extorsion de signature. Je rappelle, aussi, qu'au d'vacances de Noël 1974, un inconnu burundais, au volant de sa Volkswagen, était venu réclamer ma signature. Il voulait récupérer le petit crédit souscrit par Venant Ntwenga à la Banque nationale de développement économique (BNDE [3] pour la finition de la maison du Quartier 2. J'avais poliment refusé, avec une forte pointe d'indignation. Après ce refus consignes d'agressions sans violences avaient été renforcées et suivies à la lettre par des connaissances (en appare amicales. Après la disparition des Bâtisseurs en 1972, le réflexe avait été de faire face aux épreuves de la vie. A cet effet, il avait fallu se doter d'une capacité à ramer à contre-courant rien que pour réaliser les choses éphémères courante. Il était difficile, en plus, de garder à l'esprit que des dispositions seront glissées en permanence pour que toutes les initiatives ou toute autre entreprise, de notre part, n'aboutissent pas correctement à défaut d'être cassées entièrement. [4] Et, le plus troublant est de constater que plusieurs personnes ont accepté le rôle d'intermédiaire acteur de nuisance. [5] À Kamenge 1976. La confusion du coup d'Etat est l'occasion d'opérer incognito une «disparition des «Invisibles» s'étaient manifestés ces jours de couvre-feu après le coup d'Etat de 1976. Tout d'un coup

maman s'écroulait emportée pour une raison inconnue. Ses «frères» lui avaient demandé de trouver un prétexte pour attirer l'attention des rondes de surveillance de nuit. Dans la nuit, l'image du «Léopard qui miaule» vient de nulle part. L'Invisible avait ordonné à maman d'arrêter. - Mama Roza, Geza ho !! Il avait contracté, ainsi, programmé par «ni vu ni connu» avec le consentement de maman. Des années après, les «Invisibles» m'ont fait parvenir les coupures de presse de l'époque concernant Zacharie Ntiriyica et mon père. Etant entendu que les papiers des Bâtisseurs n'ont pas tous fini comme emballage des beignets de l'épouse ou la sœur, des voisins Bavir (congoman). Baraka (Zaire), année scolaire 1978-1979. Une preuve matérielle apparaît. Comme dit plus haut, le procureur est Bernard Kayibigi. [6] J'ai vu trois années au Zaire où il m'avait fait parvenir plusieurs messages et courriers. Le courrier, le plus important, étant celui transmis au cours de l'année scolaire 1978-1979, lorsque j'étais enseignant au Lycée Mwenge wa Taifa à Baraka (Centre). Un groupe d'adolescents accompagnait celui qui me l'avait remis. En présence d'autres enseignants, l'adolescent avait demandé que je lise le contenu de la lettre en leur présence. Sur une simple feuille d'acier, Bernard Kayibigi demandait en kirundi que je rentre d'urgence au Burundi. Il relatait que Mama (Marcelline Ndikumana, Mwene Karikera et Mandaranga) était en train de brader aux «Rwandais» toutes les maisons de l'Ocaf. Je laisse le soin à ces anciens adolescents de décrire ma réaction à la réception de ce courrier. Kamenge, 1989. Intimidation & tentative d'extorsion de preuves. Au cours de cette semaine d'août 1989 précédant mon départ pour la France, je me suis retrouvé deux reprises, devant l'officier de police à la zone de Kamenge. Je ne comprenais pas très bien l'exposé confus des motifs de la convocation. Vaguement, j'avais saisi qu'il s'agissait de papiers de mon entendement, je n'étais en possession d'aucun papier relatif à cette époque. Vaguement, je saisis, aussi, un reproche et une anticipation sur mon comportement une fois établie en France. Aussitôt, j'entreprendrais des démarches pour porter plainte! Je ne comprenais pas bien, à ce moment, de quoi il s'agissait. La nouvelle de mon arrestation quelques heures avant de prendre l'avion pour la France avait fait le tour du quartier. Les «peuples» de la Cité m'avaient précédé à la zone. A peine sortie de l'audition avec le professionnel, je répondais à un autre interrogatoire des citoyens. Bien sûr, je ne comprenais rien. Bosco, les gardiens de la mémoire et plusieurs autres personnes avaient indiqué que dans mes bagages se trouvait un papier liant à 1972. Dans mon entendement, ce n'était qu'un prétexte pour gâcher mon départ du Burundi. Comme cela se pratique si souvent, les gens vous détectent sans raison apparente. Et, la plupart du temps, vous ignorez même l'objet d'une inimitié. A peine installée dans l'avion, ce dossier a été sorti de l'esprit. Montpellier, août 1989 - avril 2009. Harcèlement et nuisances sans relâche. A Montpellier, plusieurs messages insistants sur mon comportement me sont parvenus. Il fallait faire attention à mes rencontres et au contenu de mes propos. D'abord, à tonner par ce genre de suggestions, je n'ai pas tenu compte de ces recommandations. Je vis en France, terre de liberté d'opinion, de diversité d'avis y compris l'indifférence. En réalité, je n'avais pas ses différents problèmes. «Kumbuka, ba jamaa ya Djuni [7]. Kumbuka Ba Bendera. À Montpellier, changa changa. À Je n'ai pas, aussitôt, connecté avec le passé pour situer en partie le tas de ragots qui circulaient sur mon père et ses amis. Ils ont autorisé harcèlement, insultes, actes de dégradation, des paroles blessantes, des gestes humeurs! difficile à soutenir. Depuis, j'ai constaté que le courrier du procureur Bernard Kayibigi a disparu de l'appartement de ma famille sans laisser aucune trace d'effraction visible [8]. Baraka - Montpellier, juillet 1979 - avril 2009. Les enfants des survivants et leurs familles toujours ciblés! Mon fils, Hervé, né Otetela, l'agitateur français en 1987, paie amèrement l'amnésie d'invocation qui m'a tenue à distance des faits du passé. Par mouvements lents esquissant les pulsations du Diable, j'étais assujéti au point de servir appât contre chaque membre de sa famille. Il avait débuté sa scolarité, à Bujumbura l'Ecole Libre, créée pour accueillir en priorité les enfants des exilés rwandais établis au Burundi. A mon insu, ces enfants avaient interprété que, par ce choix, je venais les narguer. J'avais oublié que, vingt ans plus tôt, ces exilés étaient avec un groupe des Bâtisseurs, composés d'étudiants burundais de l'université et de l'ENS et de plusieurs exilés parmi lesquels Léocadie Ndikumana (ma tutrice), à propos de l'attribution du terrain de l'école. Les exilés rwandais (certains s'étant naturalisés burundais entre-temps) s'étaient opposés, au début de l'année 1970, à la création des Bâtisseurs d'une école en bordure de l'Ocaf. Ils voulaient éloigner à nouveau ceux qu'ils avaient fait chasser du quartier, en juin 1967, par l'intermédiaire du Major Thomas Ndabemeye (le Buffle). Pour dénouer la situation, ce dernier avait désigné un autre endroit à la vocation touffue, loin après la localité de Maramvya. Le gommeux Valentin Seke et le maçon angolais, le père de Joachim Pereira, préféraient l'emplacement entre le quartier 3 et la Cité de Kamenge. La cause d'un accès plus aisé au raccordement électrique. Leur école n'avait pas pu se construire. A l'exception de Joachim Pereira, les Hutu porteurs de ce projet avaient tous disparu, «comme par hasard» entre mai et juin 1972. J'avais été paré aux difficultés, mais pas à ce que mon propre fils, sous couvert d'amitié, soit tenu par la main des chaotiques d'agresseurs, d'abord d'emploi contre son grand père maternel, puis, contre son père naturel. Rien vu venir. Je vous épargne l'immense douleur ressentie. A l'attention, de l'occupant de la maison de Venant Ntawungu au quartier 2 de l'Ocaf. Je proteste. Et, je dénonce son comportement et ses agissements inqualifiables. Je ne connais pas cette personne malgré toutes les indications transmises par les différents «Invisibles». Pour eux, cette personne est liée (ou une connaissance) aux sœurs Gahamanyi. J'ai partagé la scolarité avec l'une d'entre elles. La Gahamanyi, (locataire du major Ndabemeye) a résidé au 135-136 [9] au quartier 5 de l'OCAF, au minimum, pendant l'année scolaire 1974-1975. Monsieur, l'occupant de la maison du Quartier 2, Vous êtes terrifiant. Aucune prière n'absoudra le mal répandu en toute conscience. À Je maintiens le cap de continuité de l'absence des disparus du génocide de 1972 au Burundi. Respect aux Bâtisseurs. Respect aux gardiens de la mémoire. Rose Ntwenga. Montpellier, le 5 avril 2009. ANNEXE Quelques repères très sommaires sur la présence et les rôles joués par les exilés Tutsi rwandais au Burundi complétés par eux-mêmes, par les responsables politiques, militaires, etc., de la première République, les différents dépositaires et les autres témoins. 1ère période: De la fuite du Rwanda à l'action armée d'exilés à partir du Burundi. - 1959 Pour une grande partie d'entre eux, c'est l'année de leur arrivée au Burundi. - 1963 (à la fin de la classe politique burundaise et quelques personnels du HCR avaient à l'époque conscience de l'inaptitude du pays à maîtriser politiquement et logistiquement les réfugiés rwandais et leur mouvement armé. Une certaine appréhension

régnaient autour de leur capacité à recruter un « petit Rwanda au Burundi » mais aussi de leur potentielle concurrence matérielle de l'emploi. (â€) (Extrait de HCR Weekly activities letter, 27 May of June 1963. cite dans la Thèse de doctorat de l'Arnaud Royer)- Des fouilles à la recherche d'armes à feu avaient eu lieu dans le quartier de l'OCAF à Bujumbura. Le Commandant de l'ENE faisait part à mon père avec étonnement de la découverte d'une arme particulière dans le 1 de l'Ocaf. Cette maison ne contenait rien d'autre, à l'exception, de cette arme qui nécessitait plusieurs heures d'entraînement avant même de maîtriser le maniement. (â€) La maison du 135-136 avait été fouillée. Mais, à quel quel un parmi les militaires avait glissé dans les ordres, une recommandation en plus, celle de fouiller les cartables et de palper au corps les enfants, le matin, avant d'aller attendre le bus pour l'école. Nous avions respectivement huit, six et trois ans ! (...) Le 30 novembre 1963 : Découverte à Bujumbura d'un dépôt d'armes par la gendarmerie. (â€) (Extrait de L'Annuaire africain 1963, Robert Cornevin) (â€) Le 8 septembre : Bujumbura : Proclamation de l'État d'exception dans certaines régions du Burundi (province de Bubanza et de Ngozi). (â€) (Extrait de L'Annuaire 1964, Aaron Tolen) 2^{ème} période : Le basculement. Des exilés Tutsi rwandais armés s'impliquent dans les actions violentes à l'intérieur du Burundi contre des Barundi. A la charnière de cette période se situe l'assassinat du premier ministre le 15 janvier 1965. Elle se poursuit avec le « coup d'État d'octobre 1965 » jusqu'à la proclamation de la république en novembre 1966.- 1965 (â€) (Oct 11) 1965 Aborted attempted coup by Tutsi. (â€) (Extrait de l'Historical dictionary of Burundi, 1976, Warren Weinstein) Cette tentative de putsch de la part de Tutsi est largement passée sous silence. A compléter par les messages du Buffle et les autres déposés. - 1966 (â€) Les soldats burundais reçurent l'ordre de désarmer les inyenzi du « Bataillon rouge » venant d'arriver du Congo. Estimés d'abord à 450 en février, ces derniers se retrouvèrent cantonnés à proximité de la frontière rwandaise sans pour autant être dépossédés de leurs armes. (â€) (Extrait p. 103, Thèse de A. Royer) 3^{ème} période : Le président Micombero assoit son emprise sur le pays avec l'aide des exilés Tutsi rwandais armés. 1971 (â€) À cette époque les forces armées du Burundi comptaient dans leurs rangs plus de 550 militaires étrangers et dont la grande majorité était de nationalité rwandaise (voir Note de bas de page 3). Or, les réfugiés Tutsi rwandais ont été traumatisés par les événements tragiques qui ont secoué leur pays en 1959. Et pour d'anciens dignitaires du Royaume du Rwanda, ils se sont sentis humiliés par le statut de réfugiés. Ils nourrissaient donc des sentiments de vengeance envers les Hutu et de reconquête du pouvoir perdu. (â€) L'extrémisme ethnique de ces Tutsi rwandais les a conduits à s'impliquer dans des tragédies qu'on connaît au Burundi (assassinat du Premier Ministre Pierre Ngendandumwe, simulacre de procès en 1971, etc.). Il est donc hautement probable que les militaires Tutsi rwandais, incorporés dans l'Armée nationale du Burundi, ont été les plus virulents lors des massacres de la population burundaise. (â€) (Extrait de « L'Armée burundaise et les institutions démocratiques », Juillet 1994, Editeur responsable : Officiers burundais, Rue du Moulin, 131, 1030, Bruxelles) Etc. [1] Pour compléter, les circonstances du déclenchement du procès s'étaient déroulées comme suit : L'ancien procureur avait compromis un vendeur de fripes de l'entourage direct de l'occupant de la maison du quartier. Ainsi, il avait exigé de lui qu'il demande à l'occupant de raconter la façon dont ce dernier avait procédé pour obtenir la maison. Ils avaient comme trinqués, satisfaits, de cette facile acquisition. - À Pauvres Hutu des années soixante. Ils ne se sont pas méfiés de leurs femmes. Ils ne se sont pas rendu compte que nous savions tout d'eux. La veuve de Ntwenga me l'a dit comme donné gratuitement cette maison. s'était vanté de l'occupant rwandais. Le vendeur de fripes avait rapporté la conversation, plongeant l'ancien procureur dans une froide colère. [2] Exilé Tutsi rwandais arrivé au Burundi en 1959. Il était en contact avec mon père sur plusieurs sujets, notamment sur l'Association des Commerçants du Burundi (ACB). (â€) Il avait la liste des différents bénéficiaires de la campagne café. A leur tour, les bénéficiaires en avaient fait profiter d'autres, etc. Ainsi, ces modestes sommes souscrites avaient été, par la suite, un prétexte d'arrestation. De plus, à l'avance dans l'âge, la mère de Kajugiro s'était effritée. Lorsque nous nous croisons, il ne me reconnaît pas. [3] Au passage, la trace de nombreux autres bâtisseurs se retrouve aussi dans les écritures de cette Banque. [4] Ntaco muzoturukana, Ntaco muzoshikako, (â€) de la bouche du chef de zone, François Shishikaye en juillet/août 1972 à Cibitoke au 113, zone urbaine. [5] Elles nous ont confié un statut d'objet de curiosité dont il est de bon ton de mépriser de se moquer. Je ne le souhaite à personne. Le plus percutant est le cas du chercheur émérite Jean Pierre Chrétien. Malgré trente années de travail sur le Burundi où il s'est taillé une place de spécialiste de l'Histoire du pays, qui a le plus outillé pour semer une sorte de falsification (du vrai à faux, des omissions flagrantes, des superpositions et amalgames Rwanda/ Burundi, des références puisées à des sources inexacts, â€). De là, il s'est permis un droit d'intrusion sur toutes les initiatives en faveur du Burundi, même celles dont seul l'État de la gestation lui avait permis l'entrée. Ainsi, sept jours après l'assassinat du président Melchior Ndadaye le 21 octobre 1993, J.P. Chrétien écrivait dans le journal Libération : « Purification ethnique au Burundi ». Au titre de Directeur de recherche au Centre national de recherche scientifique (CNRS français), il alertait dans un courrier daté du 3 novembre 1993 de la gravité de la situation. Ce courrier était accompagné d'un texte qui se voulait à la fois un témoignage, une analyse et un appel intitulé : « Le Burundi entre un putsch et un génocide ». Il y suggérait, bon escient, la création d'une commission d'enquête, l'assurance d'une assistance humanitaire d'urgence. Pourquoi s'était-il fendu d'une lettre contre l'initiative aux toutes premières heures de la conception de l'Association internationale de soutien à la Démocratie au Burundi (Albizia) ? Libre à François Roux d'en communiquer le contenu. Le 14 décembre 1993, un ressortissant de la communauté burundaise réfugié au Rwanda, interpellait J.P. Chrétien : « Le monde aurait bien compris peut-être que vous aviez persévéré dans votre vieille thèse de dénigrement des ethnies que vous avez concoctée depuis votre arrivée au Burundi en 1964 où vous avez joué le rôle de « Conseiller politique » des oligarchies militaires pour les aider à garantir leur emprise sur la gestion politique, économique et sociale du Burundi. â€ Vos affirmations gratuites d'honneur le corps des professeurs de renommée mondiale. » Voir le document complet en annexe : Lettre ouverte à M. Jean-Pierre Chrétien du Dr Jean Batugwanayo au nom de la Communauté burundaise réfugiée au Rwanda datée du 14 décembre 1993. En tant qu'expert, comment a-t-il distingué la distinction entre les Hutu et les Tutsi du Rwanda et du

Burundi ? Alexis Hatungimana dit Bucucu, au cours de l'année académique 1975-1976 (je crois) avait constaté l'importance prise, pas à pas, par Jean Pierre Chrétien. Il exposait en cours libre l'Histoire des royaumes inter-l'Afrique de l'Est sur un ton jubilatoire. Bucucu m'avait obligé à assister à une de ses séances. Pourquoi de longues années, une fois sa carrière académique terminée, avant de s'exprimer sur un génocide, à l'instar de son « l'objet d'étude » et dont il a écrit un tome ? Pourtant, sa présence au Burundi est signalée en 1968 dans « Burundi 1972, Au bord des génocides » de Jean Pierre Chrétien et Jean Francois Dupaquier Editions Karthala. 2007. Ce pluriel au sujet du génocide et ce conditionnel pour figer dans les esprits « les machettes de Zacharie Ntiriyica » sont consternants. L'idée ne lui a pas encore traversé l'esprit qu'une plainte pour cruauté (et plus) pourrait être déposée ne sont pas que des querelles entre noirs « primitifs ». [6] Cité in « Historical Dictionary of Burundi » by Warren W. A. H. D n° 8 The Scarecrow Press, Inc. Metuchen, N. J. 1976. Bernard Kayibigi is a Southern Tutsi. In 1971, he was UTB Second National Secretary, Judiciary Cadre Section. He worked at the Bujumbura parquet and was known as the « hangman » of Bujumbura, because he tortured prisoners. In April 1972, he was appointed Attorney General, replacing Nduwayo. During May 1972, he played a major role in reprisals against Hutu. Il est lié à Joséphine Mpfubusa, la femme placée auprès de mon père en 1963. (à!) [7] Se souvenir des parents de Djuni (mon demi-frère) Se souvenir des « rwandais » de l'Océan Montpellier est un mûli-mûlo [8] Les « Jo-Kler », à vous de raconter. (à!) De ma dernière part tant d'acharnement et l'affichage d'un manque absolu de considération. [9] Pour moi, maison ainsi que le Pâlican Bar Ngagara, propriétaires de Venant Ntwenga, ont été cédés sous la contrainte au Chef major, le major Ndabemeye (Le Buffle). Les gérants du Bar étaient le couple Colette et Simon, résidents à Muzinda. Avoirifié auprès de la succession du Buffle et de ses messagers. Les papiers de la transaction existent.